



89450 VEZELAY

☎ : 03 86 33 24 62

☎ : 03 86 33 31 84

EXTRAIT DU REGISTRE DES
ARRÊTES DU MAIRE
N° 15/01-04

**INTERDICTION DE STATIONNER DEVANT LES ECOLES
A PARTIR DU 8 JANVIER 2015**

Le Maire de la Commune de VEZELAY,
Vu le décret N° 54-724 du 10/07/54 portant règlement sur la police de la circulation routière,
Vu l'ordonnance N° 5812-16 et les décrets N° 58-2-7 du 15/8/58,
Vu les articles L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales traitant du problème de circulation et du stationnement,
Considérant le renforcement de la vigilance dans le cadre de la posture Vigipirate souhaité par le Préfet de l'Yonne,

ARRETE :

Article 1er : Le stationnement sera interdit devant les établissements scolaires de Vézelay à compter de ce jour

Article 2 : Monsieur le Maire de Vézelay est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- ✓ Madame le Sous-Préfet d'Avallon,
- ✓ Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vézelay.

Fait à Vézelay, le 8 janvier 2015.
Le Maire,
Hubert BARBIEUX.

